



ASA Limousin Automobile Club
8 Rue Pierre de Fermat
87280 Limoges

Tel : 05 55 04 19 69
mail : contact@auto-club-limousin.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

RALLYE DU LIMOUSIN CLASSIC

8-9-10 juin 2017

Relations engagés Rallye du Limousin Classic :

Xavier COURTY - 06 09 57 84 56
xaviercourty@cegetel.net



BULLETIN D'INSCRIPTION

RALLYE DU LIMOUSIN
CLASSIC

8-9-10 juin 2017

PILOTE

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : PORTABLE :

E-MAIL :

VEHICULE

MARQUE : MODELE :

Date de 1ère immatriculation :

TYPE : IMMATRICULATION :

COPILOTE

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

TELEPHONE : PORTABLE :

E-MAIL :

CHOIX DE FORMULE

- Intégralité des spéciales du Championnat de France.....**200€ TTC** par équipage
- 1 journée de spéciales au choix..... **100€ TTC** par équipage
Précisez le jour choisi : Vendredi – Spéciales du Nord Samedi – Spéciales du Sud
- Journée de démonstration sur circuit fermé à Ester Technopole**90€ TTC** par équipage
Uniquement le samedi de 10h à 16h
- Exposition au parc des expositions de Limoges**GRATUIT**
Précisez le(s) jour(s) choisi : Jeudi Vendredi Samedi

Bulletin et Charte à nous retourner accompagnés de votre règlement avant le 2 juin 2017.

OBLIGATOIRE (sauf exposition) : copie attestation de RC + carte grise ou passeport FFSA + attestation assurance automobile

CHARTRE DU PILOTE / COPILOTE

J'adhère à cette charte qui garantit le bon fonctionnement de la manifestation dans le respect de la réglementation et du fair-play.

- Cette manifestation n'est pas une compétition mais une démonstration dans l'esprit des épreuves de VHC et VHRS, avec des véhicules d'époque et contemporains. Les différentes démonstrations ne comportent pas d'épreuve chronométrée et ne donnent lieu à aucun classement.

- La vitesse maximale autorisée sera régulée par le pace car, et je m'y conforme sous peine d'être éliminé par l'organisation.

- Je suis l'itinéraire fourni par l'organisation et m'engage à respecter le code de la route sur les différents trajets de liaisons.

- Je m'interdis de rouler sous l'emprise d'alcool, de médicaments ou toute autre substance pouvant altérer ma conduite et mettre en danger les autres pilotes et les spectateurs.

- J'inscris mon véhicule en parfait état de présentation et je dispose de tous ses papiers en règle le jour de la manifestation.

- Je respecte l'environnement et emporte mes déchets ou les dépose dans le container de couleur adéquat, mis à disposition par Limoges Métropole. Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte, ainsi que du règlement de la manifestation et déclare accepter les termes de ces documents. Je décharge l'ASALAC de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir au cours de la manifestation.

À , LE.....

NOMS ET SIGNATURES DU PILOTE ET DU COPILOTE (accompagnés de la mention lu et approuvé) :

RÈGLEMENT RALLYE DU LIMOUSIN CLASSIC

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'association ASALAC, en partenariat avec la ville de Limoges, Limoges Métropole et la région Nouvelle-Aquitaine, organise le RALLYE DU LIMOUSIN CLASSIC, à l'occasion du 50ème Rallye du Limousin Nouvelle-Aquitaine, 4ème étape du Championnat de France des Rallyes 2017, les **vendredi 9 et samedi 10 juin 2017**. Cette animation n'est pas une compétition mais un rassemblement de véhicules sportifs anciens et contemporains inscrits dans des séries de présentations statiques et de démonstrations sur circuit balisé ou sur route fermée (spéciales du championnat). **Cette animation ne comporte aucune épreuve chronométrée et ne confère aucun classement.**

1-1 DESCRIPTION

Le Rallye 50ème RALLYE DU LIMOUSIN représente un parcours de 561 km 600 avec 13 épreuves spéciales d'un total de 184 km 640. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Vendredi 9 juin :

ES 1 - LES BILLANGES 19 km 000
ES 2 - BERSAC SUR RIVALIER 13 km 400
ES 3 - BESSINES SUR GARTEMPE 14 km 000
ES 4 - LES BILLANGES 19 km 000
ES 5 - BERSAC SUR RIVALIER 13 km 400
ES 6 - BESSINES SUR GARTEMPE 14 km 000
TOTAL DE L'ETAPE 1 = 92 km 800

Samedi 10 juin :

ES 7 - ST GERMAIN LES BELLES 13 km 600
ES 8 - SALON LA TOUR 16 km 600
ES 9 - BENAYES 14 km 500
ES 10 - ST GERMAIN LES BELLES 13 km 600
ES 11 - SALON LA TOUR 16 km 600
ES 12 - BENAYES 14 km 500
ES 13 - VILLE DE LIMOGES Super Spéciale 2km 440 (circuit également disponible pour les démonstrations de 10h à 16h)
TOTAL DE L'ETAPE 2 = 91 km 840

Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les engagés aux épreuves spéciales, au Secrétariat du Rallye à partir du vendredi 2 juin 2017 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 50 € par exemplaire.

ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

2-1 PILOTE L'animation se déroule sur un circuit/route fermé(e) à la circulation et interdit au stationnement par arrêté municipal. Il est protégé par des barrières, bottes de paille, pneus et baliroutes. Le parcours est entièrement privatif et réservé exclusivement à l'usage des engagés du championnat de France, des participants au rallye et des véhicules de sécurité (dépannage, ambulance, pace-car, organisation). Des zones balisées délimitent les emplacements réservés et interdits au public. Les démonstrations s'effectueront sous le régime d'un pace-car, les dépassements seront autorisés uniquement sur le circuit mis en place à Ester Technopole le samedi. Tout comportement dangereux sera sanctionné par une exclusion définitive. Le port d'un équipement spécialisé n'est pas obligatoire. Chaque pilote devra se conformer à la charte du pilote et la remettre signée aux organisateurs. Des commissaires et signaleurs aux emplacements importants sont répartis en nombre suffisant sur tous les parcours avec à leur disposition : chasuble d'identification, sifflet, téléphone ou talkie-walkie, drapeaux appropriés, extincteurs.

2-2 VOITURE Les véhicules devront être en parfait état de présentation, ainsi que les ceintures et harnais (si présents). Les vérifications techniques porteront sur ces éléments, l'état des pneumatiques et la signalisation du véhicule (feux, clignotants, stickers obligatoires...).

ARTICLE 3 : ASSURANCES

Les participants inscrits au Rallye du Limousin Classic devront déclarer posséder une assurance de Responsabilité Civile couvrant

les accidents corporels ou dommages matériels pouvant survenir, de leur fait, à eux-mêmes ou des tiers ainsi qu'une assurance automobile en règle pour le ou les jour(s) de démonstration. L'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur qui jointe au dossier sécurité transmis à la Préfecture. L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant sur le circuit, l'accès au circuit ou lors des démonstrations sur routes fermées. Lors des trajets de liaisons entre les spéciales, tous les véhicules sont soumis au code de la route, les véhicules ne disposant pas d'immatriculation pourront néanmoins emprunter ses liaisons grâce au numéro attribué par l'organisateur.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

Les pilotes et copilotes doivent être âgés de 18 ans révolus le jour de la manifestation et doivent être en possession de leur permis de conduire. L'inscription est obligatoire et les concurrents devront faire parvenir le bulletin et les **droits d'engagement** dans les délais impartis par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait pas le présent règlement. L'installation sur le site du parc des expositions se fera dès le jeudi 8 juin, après-midi. L'installation sur Ester Technopole se fera le samedi 10 juin dès 9h00.

4-1 CONDITIONS D'ADMISSION Les véhicules acceptés à cette rétrospective seront répartis en plusieurs groupes, en fonction de l'ancienneté, du type de véhicules et de sa motorisation (plateaux à ESTER). **Tout véhicule à caractère sportif ancien ou contemporain pourra être accepté dans la limite des places disponibles.** Il n'est pas nécessaire que le modèle inscrit ait déjà participé à une course automobile ou à un rallye. Les pilotes sont en pleine possession de leur permis de conduire et devront fournir une copie de leur assurance ainsi que de la carte grise ou du passeport FFSA.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE

Tout participant au Rallye du Limousin Classic accepte l'utilisation éventuelle des photos et vidéos de lui-même ou de son véhicule, réalisées lors de la manifestation.